



Sondage Face à l'inceste /Ipsos 2009

Dossiers — Publié le 21.08.2013

Sondage Face à l'inceste /Ipsos 2009 sur les français face à l'inceste

Alors que l' « affaire Fritzl », du nom de cette femme autrichienne séquestrée durant 24 ans par son père incestueux, a replacé l'inceste sur le devant de la scène médiatique au début de l'année 2008, et presque quatre années après le rapport Estrosi sur ce sujet, l' Face à l'inceste et Ipsos ont souhaité donner la parole aux Français pour connaître leur opinion sur la question de l'inscription de l'inceste dans le droit pénal.

En outre, à l'heure où il n'existe pas de statistiques nationales en matière d'inceste, l' Face à l'inceste et Ipsos ont cherché à savoir si les Français avaient déjà été confrontés à cette situation, et de quelle manière ils y avaient fait face.

C'est pourquoi Ipsos a interrogé les 16 et 17 janvier par téléphone 931 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Un Français sur quatre connaît au moins une personne victime d'inceste dans son entourage

La présente étude permet de dresser un premier constat édifiant : 26% des Français déclarent connaître au moins une personne victime d'inceste dans leur entourage.

En effet, lorsqu'on leur demande si elles connaissent une ou plusieurs personnes ayant été confrontées à une liste de situations relevant de l'inceste, 26% des personnes interrogées répondent au moins une fois par l'affirmative.

Ainsi, 19% des Français déclarent connaître une (12%) voire plusieurs personnes (7%) ayant subi des agressions sexuelles comme des attouchements ou des caresses, et 13% connaissent une (8%) ou plusieurs personnes (5%) ayant été victimes de viols. De même, respectivement 11% et 9% affirment qu'un ou plusieurs



L'examen détaillé des réponses révèle que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer connaître au moins une personne victime d'inceste (32%, contre 20% des hommes). Peut-être les femmes sont-elles plus souvent choisies comme confidentes lorsque survient une telle situation ?

3% des Français déclarent avoir été victimes d'inceste

Lorsqu'on leur demande quel est leur lien avec les victimes d'inceste qu'ils déclarent connaître, les Français répondent majoritairement qu'il s'agit d'un ami ou d'une connaissance (61%), tandis que pour plus d'une personne sur quatre (27%), cette victime est une personne de leur famille (frère, sœur, cousin). Plus rarement, cette personne est un parent (père, mère, oncle ou tante -5%), ou un conjoint (2%).

Ainsi, pour 90% des personnes connaissant au moins une victime d'inceste, la victime est un proche, et même un membre de la famille pour 34% d'entre elles.

Par ailleurs, 11% des personnes déclarant connaître une victime d'inceste indiquent qu'elles sont elles-mêmes cette victime (un chiffre qui atteint 16% parmi les femmes). Lorsque l'on ramène ce chiffre à l'échelle de l'ensemble de l'échantillon - et non plus aux seules personnes déclarant connaître une victime d'inceste - il apparaît que 3% des Français (et même 5% des femmes) déclarent avoir été victimes d'inceste.

Rappelons ici qu'il s'agit de données purement déclaratives, et que ces chiffres sont par conséquent probablement plus élevés dans les faits.

L'inceste, une situation face à laquelle les Français croient, à tort, savoir comment réagir

Trois Français sur quatre (76%) affirment qu'ils sauraient comment réagir si un mineur leur annonçait qu'il est victime d'inceste, 21% jugeant au contraire qu'ils ne sauraient pas quoi faire. Sans doute plus sensibilisés à cette question, les parents sont plus nombreux que les personnes sans enfants à déclarer savoir comment réagir face à une telle situation (83%, contre 72% des sans enfants). Logiquement, les personnes déclarant connaître au moins une victime d'inceste, et ayant donc déjà été confrontées à ce problème, se montrent particulièrement sûres de ne pas être désemparées : 84% affirment ainsi qu'elles sauraient comment réagir, contre 73% des personnes ne connaissant aucune victime d'inceste.

S'ils pensent savoir comment réagir face à l'inceste, les Français, dans les faits, se trompent. Tout en croyant bien faire, une large majorité d'entre eux n'aurait pas la réaction appropriée face à ce genre de situation.

En effet, lorsqu'on leur demande quelle serait leur réaction si le mineur qui leur disait être victime d'un inceste exigeait de leur part un secret absolu sur cette révélation, 60% affirment qu'ils attendraient d'avoir la preuve de ce que dit le



devrait révéler cette information immédiatement aux autorités, même sans preuve. En effet, comme il est souvent très difficile et délicat de pouvoir apporter la preuve formelle qu'un inceste a été commis, les personnes jugeant préférable d'attendre d'avoir une preuve pour aller trouver les autorités risquent au final, faute de preuves, de ne jamais porter les faits à la connaissance des autorités. Par conséquent, deux Français sur trois ne réagiraient pas à bon escient face à l'inceste.

Au total, les personnes affirmant qu'elles sauraient comment réagir face à l'inceste ne feraient pas mieux que le reste de l'échantillon, puisque seules 32% d'entre elles iraient immédiatement porter les faits à la connaissance des autorités.

Logiquement enfin, les parents seraient légèrement plus nombreux que les personnes sans enfants à avoir la bonne réaction (35% iraient immédiatement informer les autorités, contre 29% des personnes sans enfants).

Les Français sont massivement favorables à l'inscription de l'inceste dans le droit pénal

Dans leur très grande majorité, les Français sont insuffisamment informés de la manière dont l'inceste est actuellement réprimé dans le droit pénal.

En effet, alors que le droit actuel ne reconnaît pas l'inceste comme une infraction pénale incriminée en tant que telle, mais seulement comme une circonstance aggravante de crimes ou délits sexuels contre un mineur, près de sept Français sur dix (69%) pensent pourtant que l'inceste est réprimé en tant que tel dans le droit pénal. A l'inverse, 31% des personnes interrogées pensent, à juste titre, que ce n'est actuellement pas le cas.

Notons que le fait de compter une victime d'inceste parmi son entourage n'induit pas une meilleure connaissance de la législation en la matière, puisque seules 29% des personnes connaissant une victime d'inceste pensent que cet acte n'est pas réprimé en tant que tel dans le droit pénal.

Lorsqu'on leur apprend que l'inceste n'est actuellement pas réprimé en tant que tel dans le droit pénal, et qu'ils aient déjà été confrontés ou non à cette situation, les Français se prononcent massivement en faveur de l'inscription de l'inceste dans le code pénal : 91% y sont favorables, dont 59% très favorables.

Au-delà de l'aspect juridique, l'inceste soulève un autre problème majeur : près de la moitié des victimes ne sont pas crues par leur famille

Parmi les personnes connaissant au moins une victime d'inceste, près de la moitié (42%) déclarent que cette victime n'a été ni crue, ni aidée par sa famille. Il s'agit là d'un problème d'autant plus préoccupant que lorsque la victime d'un inceste n'est pas crue, il y a très peu de chances que des sanctions soient prises contre son auteur.



victime parmi leurs proches.

Or, si l'on examine dans le détail la suite qui a été apportée aux faits selon que l'enfant a été cru ou non par sa famille, il apparaît que le fait que l'enfant ait été cru s'avère logiquement déterminant pour la mise en œuvre de sanctions.

Ainsi, la famille a pris des mesures pour que l'agresseur ne puisse plus approcher de la victime dans 63% des cas lorsque l'enfant a été cru, contre seulement 12% dans le cas contraire.

De même, seules 16% des personnes connaissant une victime qui n'a pas été crue affirment que l'auteur des faits a été poursuivi en justice, un chiffre qui atteint 46% lorsque l'on a cru la victime. Près de la moitié des personnes connaissant une victime qui a été crue (45%) déclarent également que l'agresseur a reconnu les faits, contre seulement 15% lorsque la famille n'a pas cru la victime.

Par conséquent, au-delà du seul aspect juridique, l'inceste soulève avec acuité la question du crédit accordé à la parole de la victime, préalable souvent indispensable à toute sanction de l'acte.

[Tous les tableaux de résultats et leur analyse sont disponibles ici Mandatory Credit](#)

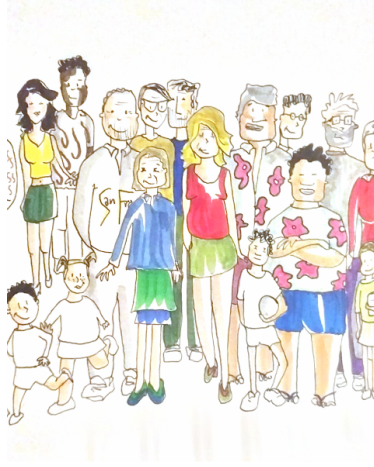
Informons-nous

[VOIR TOUTE L'ACTU](#) →



COMMISSION
INDÉPENDANTE
SUR L'INCESTE ET
LES VIOLENCES
SEXUELLES
FAITES AUX ENFANTS

CIIVISE

[Actualités](#)[Projets](#)

PARENT PROTECTEUR

Inceste, pédocriminalité : notre guide pour accompagner les parents protecteurs est enfin disponible

[Projets](#)

Restez informé(e) et recevez nos newsletters

Adresse email *

ENVOYER →

Nous contacter

Envoyez-nous un message via le formulaire dans la partie

[Nous contacter](#)

Support

[Plan du site](#)

[Mentions légales](#)

[F.A.Q.](#)

Soutenez-nous



